

**DELIBERATION N° 8 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 11 mai 2006**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni
le 11 mai 2006 à 15h30**

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Michel LUMMAUX, M. Antoine POUILLIEUTE, M. Jean-François DESMAZIERES,
M. Jean-Christophe DEBERRE, Mme Françoise LE BIHAN, M. Sylvain ITTE.
M. Gérard BLONDEL.
M. François PERRET, Mme DUTERTRE.
M. Philippe CERF.
M. Laurent GARNIER.
Mme Monique CERISIER-BENGUIGUA.
Mme Anne BARNAUD, M. Michel CHAUSSEMY, M. Jean-Pierre BAYLE, M. François DENIS,
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH.
M. Didier PEREME, M. Michel BOUDOUX, M. Roger FERRARI, M. Stephan MADRIAS, M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. François ROCHEBLOINE, M.
Pierre-Yves DUWOYE, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.*

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Didier COULOMBEL, M. Jean SARREO.

**POINT N° 8 : autorisation donnée à la directrice de l'AEFE de délivrer les autorisations d'occupation
temporaire des immeubles remis en dotation**

Il s'agit d'accorder à la directrice la possibilité de délivrer des autorisations d'occupation temporaire des
immeubles remis en dotation par l'Etat lorsque leur durée est inférieure ou égale à 3 ans, et leur redevance
domaniale annuelle inférieure à 30 000 euros.

Le Président soumet cette autorisation accordée à la directrice de délivrer des autorisations d'occupation
temporaire des immeubles remis en dotation au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement
français à l'étranger.

VOTE POUR : 24

CONTRE : 0

ABST. : 1

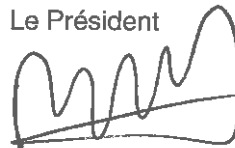
L'autorisation de délivrance d'autorisations d'occupation temporaire des immeubles remis en dotation est
adoptée.

Pour exécution,
La Directrice



Maryse BOSSIÈRE

Le Président



Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères.

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre délégué au Budget et à la réforme de l'Etat.